



## ASSOCIATION CADANS

### REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

#### *Règlement intérieur*

##### **1. Fonctionnement**

- L'accès aux salles de cours de l'Association CADANS est réservé aux seuls élèves inscrits ainsi qu'aux personnes dûment habilitées ou autorisées.
- Eviter de courir et de crier dans les parties communes pour favoriser la qualité des cours.
- La Direction se réserve la possibilité de modifier les horaires des cours pendant l'année.
- Fin des cours 5 minutes avant le début du cours suivant pour effectuer la transition entre 2 cours.
- Les cours collectifs hebdomadaires ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires (sauf Fitness). L'année se compose donc de minimum 33 semaines.
- Des stages, ouverts à tous les élèves de l'Association CADANS et aux personnes extérieures, ou des cours privés, pourront être ponctuellement organisés.
- L'Association CADANS fera toujours son maximum pour vous prévenir de l'absence d'un professeur; faites-en autant.
- La Direction de CADANS décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur de ses locaux.
- Les conditions d'accès aux salles sont identiques pour tout événement organisé par l'Association.

##### **2. Conditions d'accès aux activités**

- L'Adhérent se déclare apte physiquement à participer aux activités organisées par l'Association CADANS. L'Adhérent déclare avoir l'accord de son praticien pour la pratique des disciplines réservées et s'engage à fournir un certificat médical de moins de 3 mois. Ni l'école, ni les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas d'accident ou de blessure.
- La participation aux cours de l'école de danse « Association CADANS » n'est autorisée qu'aux personnes inscrites, ayant réglé leur adhésion annuelle et le règlement de l'activité. La carte d'adhérent peut être demandée avant le début de l'activité.
- Au début de chaque activité, le professeur peut vérifier sa liste d'Adhérents.
- L'association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion, sans avoir à motiver sa décision. De même, la Direction se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

##### **3. Tenue vestimentaire et discipline**

- Il est important d'être régulier pour progresser et ne pas se sentir perdu en cours d'année. En cas de retard ou d'absence, l'élève préviendra l'école de danse et son professeur.
- Une tenue appropriée à la pratique du sport ou de la danse est demandée. Les chaussures de ville utilisées en extérieur sont interdites (même propres !) car elle dégrade le parquet de la salle de danse. Les chaussures de rechange ne devront en aucun cas marquer le sol.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- L'Adhérent s'engage à respecter l'état des locaux et les installations et veillera à ne pas y provoquer de dégradations. La nourriture, les boissons, les chewing-gums et les téléphones portable sont interdits pendant les cours ou pendant toute activité organisée dans les salles.

## Conditions Générales d'Inscription

### PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'inscription déterminent les modalités passées entre l'Association CADANS et l'Adhérent.

L'Association CADANS propose des cours de Danses, Fitness, Arts Martiaux et autres activités de remise en forme.

Ces conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'Association CADANS, y compris celles dispensées par les professeurs indépendants et les partenaires Danse, Arts Martiaux et Fitness de l'Association CADANS.

### 4. Définitions

Association CADANS : école de danse située au 161 rue du Thoron, 83600 Fréjus.

Site : site Internet [www.CADANS.fr](http://www.CADANS.fr)

Adhérent : toute personne participant à une activité organisée par l'Association CADANS et réalisant de ce fait une inscription via le SITE ou à l'école de danse.

Inscription/Réservation : l'inscription/réservation d'une activité et son règlement par une personne, que ce soit sur le site ou auprès de l'école de danse, que la participation à l'activité soit ponctuelle ou annuelle.

Activités : prestations de cours collectifs, privés, stages, spectacles, etc.

### 5. Formalités d'inscription et de règlement

- Sauf abonnement mensuel renouvelable (Fitness), toute inscription aux cours s'entend jusqu'au 30 juin.
- Fournir un certificat médical (valable 1 an). Celle-ci ne pourra en aucun cas être reportée ou cédée quelles que soient les raisons de l'arrêt.
- Les cours ne pourront être remboursés que dans des cas extrêmes, étudiés par la direction.
- Toute inscription aux activités dispensées n'est définitive qu'après réception du règlement complet.
- Un délai supplémentaire de 15 jours après réception du règlement de l'inscription pourra éventuellement être accordé pour la remise du certificat médical. Passé ce délai, l'accès au cours pourra être refusé à l'élève concerné. Le certificat médical est une obligation légale.
- Toute inscription à un événement ponctuel ne sera définitive qu'après réception du paiement.
- Outre l'inscription aux activités, une cotisation annuelle de 20 € au titre d'adhérent à l'Association CADANS, valable pour une année scolaire, est perçue à l'inscription.

### 6. Droit de rétractation et annulation

- Toute inscription est définitive et engage l'Adhérent. Aucun remboursement ni échange ne sera effectué, sauf accord ponctuel avec la direction de l'Association, réservé à sa seule discrétion. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes.
- Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, cours et événements à date fixe ne font pas l'objet d'un droit de rétractation au-delà d'une période de 14 jours, à dater du jour de l'inscription.
- Au-delà, une réservation ne sera ni remboursée, ni reprise, ni échangée.

### 7. Droit à l'image et droits d'auteur

- L'Association CADANS peut être amenée à réaliser et utiliser des photos ou des vidéos prises lors de manifestations (cours, spectacles, stages, concours, ...) vous représentant ou représentant votre enfant mineur. Il est entendu que l'Association CADANS s'interdit expressément une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée des élèves et une diffusion sur tout support à caractère illicite.
- L'image des élèves inscrits pourra ainsi être utilisée à des fins de communication et de publicité, sur quelque support que ce soit.
- Chaque Adhérent, ou son tuteur légal, est libre de prévenir l'Association CADANS, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication, ou plus généralement s'il souhaite décliner tout droit à l'image, soit par courrier soit en complétant le formulaire relatif, disponible à l'accueil.

- Les chorégraphies et pièces artistiques proposées par l'Association CADANS et ses représentants dans le cadre de ses activités sont la propriété de l'Association CADANS et ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant, sur le support de diffusion ou présentation la mention « proposé par l'Association CADANS » ou « proposé par nom du professeur ».
- Tout Adhérent souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit préalablement en demander l'autorisation auprès de l'Association CADANS et fournir une copie du media à l'Association pour approbation définitive.

## **8. Réservation en ligne**

- Les activités de l'Association CADANS sont décrites sur le site Internet [www.CADANS.fr](http://www.CADANS.fr). Malgré la vigilance des responsables, il est toujours possible qu'une erreur soit constatée sur le site. En aucun cas la responsabilité de l'Association CADANS ne pourra être retenue.
- Toute réservation effectuée sur le site Internet équivaut à une prise d'option, valable 7 jours. L'Association CADANS se réserve le droit d'annuler toute réservation en ligne, en cas de non réception du règlement ou si le règlement est réalisé mais que l'activité n'a plus de places disponibles.
- L'Association CADANS décline toute responsabilité quant à l'utilisation de son site Internet et des dommages éventuels pouvant survenir lors la préinscription en ligne.

## **9. Données personnelles**

- Les informations et données concernant les Adhérents sont nécessaires à la gestion de leur participation au titre de Membre et aux relations commerciales de l'Association CADANS. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires mais aussi aux fins d'améliorer et personnaliser les services proposés et les informations adressées au public.
- Elles sont stockées dans 2 bases différentes :
  - Les données sont conservées dans votre Compte personnel : ces données permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos inscriptions et réservations futures.
  - Les données sont également stockées dans notre serveur central de gestion des réservations. Elles permettront éventuellement de contacter les Adhérents de façon fiable et rapide, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un cours ou d'un événement pour lequel l'Adhérent aurait réservé des places. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, tout Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations le concernant qui peut s'exercer à l'Association CADANS, 161 rue du Thoron, 83600 Fréjus en indiquant nom, prénom, adresse et si possible le numéro d'inscription de l'élève. Conformément à la réglementation en vigueur, ce courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'Adhérent et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

## **10. Droit applicable et litiges**

La validation de toute inscription à l'Association CADANS vaut acceptation des présentes conditions générales d'inscription et règlement intérieur. Les données enregistrées par l'Association CADANS constituent la preuve de l'ensemble des engagements passés entre l'Association CADANS et ses Adhérents.

Les présentes conditions générales d'inscription sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents